Minute sécurité / Levage

Chef de manœuvre et conducteur d'engin (pont, grue,…) lors de levage

Les règles à respecter





Le chef de manœuvre

- Il est formé chef de manœuvre
- Il s'identifie en portant un gilet « Chef de manœuvre »
- Il est le seul à pouvoir commander les mouvements en appliquant les gestes de commandement du standard AMF (ou la communication sécurisée « 3 voies » par radio)
- Il a autorité pour faire respecter la zone de danger durant toute l'opération de levage



Le conducteur de l'engin de levage (pont, grue, …)

- Il s'assure que le chef de manœuvre porte un gilet « Chef de manœuvre » et respecte les gestes de commandement AMF ((ou la communication sécurisée « 3 voies » par radio); si non il ne réalise pas le commandement
- Il suit les consignes du Chef de manœuvre et il ne réalise aucun mouvement sans commandement explicite de celui-ci (toute anticipation de mouvement, même jugée utile par le conducteur, est strictement interdite)
- Avant de lever une charge (ou de mettre en tension les élingues), il vérifie que personne n'est dans la zone de danger, sinon, il n'exécute pas le mouvement et STOPPE l'opération en klaxonnant « DANGER » (3 coups longs précipités)

J'ai autorité :

- **pour faire respecter la zone de danger durant toute l'opération de levage en tant que chef de manœuvre**
- **pour ne pas exécuter un mouvement en présence de personnes dans la zone de danger en tant que conducteur d'engin**



Règle d'or n° 5

Je respecte toutes les règles concernant la manutention des charges et ne me tiens jamais sous une charge

